



# L'INFO DE L'IAE

Décembre 2011, Numéro 1

## SOMMAIRE

Présentation du PLIE Guyane.....	P 1
Les Ateliers Chantiers d'Insertion.....	P 2
<b>Zoom sur</b>	
AHI.....	P 3
DG2C.....	P 3
La Clause d'insertion.....	P 4
<b>Lumière sur</b>	
ECBA.....	P 4

## Présentation du PLIE Guyane

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi intercommunal de Guyane (PLIE Guyane) est une association créée en Novembre 2008 dont l'objet est de concevoir, coordonner et développer des actions en faveur de l'insertion social et du retour à l'emploi des habitants en difficultés des communes adhérentes. À ce jour on dénombre 12 communes membres:

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| ✓ Macouria                   | ✓ Kourou     |
| ✓ Roura                      | ✓ Sinnamary  |
| ✓ Régina                     | ✓ Iracoubo   |
| ✓ Montsinéry-Tonnégrande     | ✓ Papaïchton |
| ✓ Saint-Georges de l'Oyapock | ✓ Mana       |
| ✓ Matoury                    | ✓ Camopi     |

La structure participe à l'insertion socio professionnelle de la population la plus en difficulté en élaborant des parcours d'insertion adaptés à leur projet professionnel. Ces parcours peuvent correspondre à la mise en situation de travail lors de Chantier d'insertion et lors de l'application par les entreprises de la Clause d'insertion intégrée dans les Marchés Publics. Elle met en œuvre des formations de remise à niveau personnalisée dans le cadre du Dispositif Guyane 2<sup>ème</sup> Chance (DG2C).



### Le Mot du Président

*Chaque jour est un nouveau défi...  
Un cap à franchir, à l'occasion duquel, il vaut mieux être unis et solidaires.  
Les liens unissant nos compétences à vos engagements permettent d'atteindre des sommets.  
Récompense de tous et de chacun.  
Comme la nature, renaissant chaque année, vos projets comme les nôtres iront grandissant en cette nouvelle année.  
Le plus haut sommet est en chacun de nous et son immensité se mesure en humilité.  
Que le succès soit au rendez-vous de vos projets pour vous et pour toutes celles et ceux qui vous sont proches.*

**Hubert CONTOUT**

Président du PLIE Intercommunal de Guyane

# L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI)



L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) est un **dispositif d'insertion sociale et professionnelle** dont le but est de développer les compétences d'un public de faible niveau de qualification ou en situation d'exclusion sociale et professionnelle. Les ateliers et chantiers d'insertion sont **conventionnés par l'État** et ont pour mission :

- 1/ **D'assurer l'accueil, le recrutement et la mise au travail sur des actions collectives** des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ;
- 2/ **D'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation** de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une **insertion professionnelle durable**.

Il existe deux types d'atelier chantier d'insertion, **l'ACI dit de remobilisation** et **l'ACI dit pré-professionnel ou qualifiant**. **Ces deux types d'ACI peuvent être cumulés.**

- ✓ L'ACI dit de **remobilisation**.

Il s'agit d'une action de mise au travail du public afin de les **remobiliser sur le plan social et professionnel**.

Il permet une évaluation, une orientation, **l'élaboration d'une remise niveau**.

Il vise notamment **l'acquisition de savoir être professionnel**. L'activité de l'ACI n'étant pas nécessairement une composante du métier visé par le public, il est souhaitable qu'il puisse rapidement bénéficier de formations pré-qualifiantes en relation avec le projet professionnel élaboré. A l'issue du chantier, les personnes devront être **orientes soit vers un emploi, soit vers de la formation**.

- ✓ L'ACI dit **pré-professionnel** ou **qualifiant**.

Il correspond à une action de mise au travail du public **dans le but de les qualifier ou les pré-qualifier**. Il vise **l'acquisition de gestes, de comportements, de savoir-faire directement utilisables professionnellement**. Il comprend une formation à la fois en situation de travail et en dehors. Il doit **être reconnu par la profession et travailler en lien étroit avec les entreprises**.

Les ACI sont créés et « portés » par une commune, un département, un établissement public de coopération intercommunale, un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS), un syndicat mixte, un établissement d'enseignement professionnel et d'enseignement agricole de l'État, une chambre départementale d'agriculture, un organisme de droit privé à but non lucratif et l'office national des forêts.

Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés, dès lors que cela **contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes recrutées**. Toutefois, les recettes tirées de la commercialisation des biens et services produits **ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30 % des charges liées à ces activités**. Cette part peut être augmentée sur décision du représentant de l'État dans le département, sans pouvoir atteindre 50 %, après avis favorable du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), **si les activités développées ne sont pas déjà assurées et satisfaites par les entreprises locales**.

Source: <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/>; [www.aci75.net](http://www.aci75.net)

# ZOOM SUR...

## L'AHIG

L'Association Horizon Insertion Guyane (AHIG), présidée par M. Arnaud HO A KWIE et dirigée par M. Joël Narcisse a été créée en 2010. Cette structure a pour but de mettre en place des actions d'insertion par l'activité économique par le biais de chantier d'insertion, ainsi que des outils de réinsertion au bénéfice des personnes frappées par l'exclusion professionnelle.

Elle contribue à l'évolution des qualifications de ses salariés fragilisés et au développement de leur autonomie en milieu de travail.

AHIG porte un atelier chantier d'insertion implanté sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande relatif à l'aménagement, la valorisation et l'embellissement des sites touristiques de la commune. Cet ACI a permis le recrutement de 10 résidents en difficultés d'insertion sociale professionnelle. Ces salariés ont pour mission de réaliser des travaux de réouverture de sentiers touristiques, le balisage, la pose de signalétiques. L'aménagement de ces lieux se matérialise par le biais de construction de tables de pique-nique, bancs publics et carbets en bois. L'embellissement se fait par un nettoyage et un entretien régulier des berges, criques, jardins et parc.

Afin d'optimiser leur parcours professionnel il bénéficie d'un accompagnement social personnalisé et collectif leur permettant de se réinsérer, notamment par l'accès à l'emploi ou la création de petites structures privées.

Des modules de formation tels que premier secours, connaissance de la faune et la flore, reconnaissance des végétaux, applications des règles de sécurité, mécanique petits engins, connaissance horticole, leur sont dispensés par des centres de formation



*Joël NARCISSE  
Directeur de l'AHIG*

## Le Dispositif Guyane 2<sup>ème</sup> Chance (DG2C)

Le Dispositif Guyane Deuxième Chance (DG2C) allie la remise à niveau, l'enseignement de formations adaptées au projet professionnel de son public, l'accompagnement social renforcé, et l'immersion en entreprise.

Ce dispositif a pour vocation d'offrir une deuxième chance vers l'emploi à un public éprouvant d'importantes difficultés d'insertions sociales et professionnelles.

Un partenariat fort est engagé avec la Mission Locale Régionale de Guyane, pour la détermination des personnes en capacité et ayant la volonté d'intégrer le dispositif. Les personnes intégrant le dispositif sont vouées au terme de leur parcours à obtenir un diplôme ou une qualification.

Au cours de l'année 2009/2010 le dispositif a reçu 70 personnes relevant des bas niveaux de qualification qui ont bénéficié d'une remise à niveau sur le socle de connaissances de base et d'une inscription au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). Le taux de réussite au DAEU a été de 50%.

Pour l'année 2010/2011, 93 jeunes ont été positionnés par la Mission Locale Régionale de Guyane et ont suivi la remise à niveau. Certains ont pu, selon leur projet, bénéficier d'une inscription au DAEU, au PSC1 (Premier secours Civiques de niveau 1), au PCIE (Passeport de compétence Informatique) ou encore ont pu suivre un stage en entreprise

Pour sa 3<sup>ème</sup> année d'activité, le DG2C renouvelle son partenariat avec la Mission Locale en vue d'accueillir un effectif de 125 apprenants dont 80 en cours d'intégration à Cayenne.

En coopération avec l'AFPA, ces jeunes bénéficieront d'une remise à niveau dans l'objectif d'obtenir le DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires).



*Paul MONTGENIE  
Coordonnateur du DG2C*

## La Clause d'Insertion dans les Marchés Publics

La Clause d'Insertion consiste en l'intégration dans les Marchés Publics d'articles du Code permettant aux collectivités de prendre en **considération l'aspect social et de procéder à des achats efficaces**.

Cela peut se traduire par l'obligation de **réserver un volume horaire minimum à des personnes en parcours d'insertion** (article 14 du Code des Marchés Publics ), par la réservation de marché ou de lots à des entreprises ou associations employant majoritairement des salariés handicapés (art 15 du CMP), par la définition de l'insertion comme critère d'attribution du marché (art 53 du CMP), par l'achat de service de qualification et d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de travaux ou de services (art 30 du CMP).

La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les Marchés Publics émane d'une volonté politique de développement de la cohésion sociale, **de favoriser le retour à l'emploi**.

Pour la collectivité, la mise en place de la clause d'insertion permet **l'affichage clair de leur politique de cohésion sociale, d'agir directement sur la réduction du taux de chômage, de soutenir les associations** œuvrant dans ce domaine, autrement que par le biais de subvention.

Le PLIE Guyane propose aux collectivités un **accompagnement adapté** qui comprend le choix des Marchés, la rédaction de la clause d'insertion, l'accompagnement dans l'attribution des Marchés, le suivi des entreprises, la mise en relation des entreprises et des structures d'insertion.

Le PLIE Guyane fourni au donneur d'ordre une attestation de conformité dont l'objet est de **certifier la bonne réalisation de la clause d'insertion par l'entreprise attributaire**.

## LUMIERE SUR...

### ECBA

Titulaire du Lot Gros œuvre du Marché d'extension du Groupe Scolaire Solange PATIENT à Kourou, l'Entreprise de Construction de bâtiment et Béton Armé (ECBA), dirigé par Monsieur Lauric MINGER, a répondu à l'obligation de réservation de 15% des heures travaillées au public en difficulté résident prioritairement dans les trois zones concernées par le Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Kourou (Village Saramaca, Bourg, Cité du Stade), par le recrutement en contrat à durée de chantier de deux bénéficiaires du RSA issu du Village Saramaca.

ECBA a profité de l'expertise des trois représentants du service public de l'emploi, Pole Emploi, La Mission Locale Régionale de Guyane et l'ADI. Afin de simplifier l'action de l'entreprise, le PLIE Guyane en collaboration avec le service économique de la Mairie de Kourou s'est positionné en interlocuteur unique et facilitateur.

Au terme du chantier l'un des deux salariés en insertion a été renouvelé sur d'autres chantiers de l'entreprise, le second a été recruté par une autre entreprise du Bâtiment.

#### Avis de l'entreprise

« La clause d'insertion est une pratique qui devrait être généralisée. La situation de l'emploi est un bon argument, d'autant plus que parmi ces demandeurs d'emploi il y a des personnes compétentes et volontaires. L'application n'est pas compliquée car l'ensemble des acteurs travaillent ensemble pour la faciliter » Christophe MINGER – Chef de chantier ECBA



Lauric MINGER - Gérant ECBA  
Christophe MINGER – Chef de chantier